



Contribution FSU au CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2022-2027

Le CPRDFOP : le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle.

Comme la FSU l'a fait lors du précédent CPRDFOP, la FSU souhaite être associée aux travaux du CPRDFOP et notamment pendant sa rédaction.

Contribution FSU au CPRDFOP 2022-2027 :	1
Préambule :	1
L'évolution des métiers et les transitions sociales, économiques et environnementales	3
Pour un service public renforcé de la formation professionnelle :	3
La formation professionnelle par le service public	3
Identifier les besoins et donner les moyens	4
Un meilleur contrôle et plus de régulation dans la formation professionnelle.	4
L'argent de la formation professionnelle pour la formation professionnelle.	4
Répondre aux besoins et aux attentes des bénéficiaires en premier lieu.	5
Pour une formation des demandeurs d'emploi avec une meilleure visibilité pour l'utilisateur.	5
Cap Métiers	5
Les leçons de la crise sanitaire sur la formation : le mythe de la formation à distance.	5
Former les jeunes et les salarié.es à long terme plutôt que viser uniquement le court terme en répondant aux besoins économiques immédiats.	5
La formation initiale sous statut scolaire : le pilier de la formation professionnelle	6
La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire	6
Mixage des publics et formations.	7
Les formations supérieures dans les lycées, les universités et les écoles	8
Apprentissage : ce que ne disent pas les chiffres proposés	9
En conclusion, quelques pistes de réflexion et propositions portées par la FSU de Nouvelle-Aquitaine	9

Préambule :

Le CPRDFOP 2023-2027 s'inscrit dans une période de libéralisation accrue de la formation professionnelle notamment suite à la loi de 2018, avec des tensions de recrutement dans de nombreux secteurs, à la suite de plusieurs crises qui interrogent les individus sur la place du travail dans leur vie et dans la société ainsi que le développement ou la pérennité de certaines filières économiques face, à minima, aux transitions à mettre en œuvre.

Une partie non négligeable de la formation professionnelle cadrée par le CPRDFOP concerne la formation initiale qui doit s'articuler avec des objectifs d'éducation et d'enseignements transversaux absolument nécessaires à l'émancipation des jeunes citoyens et citoyennes et à la construction d'un modèle de société juste et démocratique. Dans un monde de plus en plus complexe, cet objectif est de plus en plus exigeant en temps et en moyen. Par exemple, il est toujours nécessaire de savoir lire et compter, mais à cela s'ajoute la maîtrise des outils numériques. Ces savoirs et savoir-faire doivent aussi permettre de comprendre et se situer dans un monde économique, social et environnemental en transition qui nécessite la maîtrise de

connaissances humaines, scientifiques et techniques - par exemple dans le cadre d'une réindustrialisation de notre région - plus importantes. Elles viendront renforcer la capacité des jeunes à s'intégrer dans le monde professionnel et seront peut-être plus déterminantes dans leur embauche car permettront le plus souvent une adaptation facilitée et rapide aux postes proposés dans des entreprises en prise avec ces enjeux.

Pendant les concertations, plusieurs acteurs de la formation ont dit la difficulté à intégrer correctement ces objectifs dans le peu de temps de formation disponible en centre, notamment par l'apprentissage.

La FSU défend le renforcement d'une formation initiale scolaire intégrant pleinement ses objectifs éducatifs. Elle doit être dimensionnée par rapport à ceux-ci en plus d'une partie formation professionnelle exigeante, et non en fonction de contraintes budgétaires.

Dans le cadre du CREFOP, le CPRDFOP a pour objectif de rendre une mission de Service Public au service des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés et des entreprises. Pour la FSU, celui-ci doit séparer les objectifs pour les mineurs et ceux pour les jeunes adultes (apprentissage, contrat région ...) dans la formation initiale et les autres publics. Les objectifs pour la formation initiale par la voie de l'apprentissage et de la voie scolaire encore de la compétence de l'État doivent être également différenciés.

Ainsi la FSU propose qu'un des objectifs premiers soit l'accompagnement du retour dans des formations scolaires ou universitaires diplômantes des mineurs et des jeunes majeurs qui ne sont ni en étude ni en emploi et ni formation.

Les compétences concernées par le CPRDFOP sont partagées entre l'État, avec des services déconcentrés différents, la région et les collectivités infrarégionales. Elles intéressent les partenaires sociaux : les branches professionnelles, par rapport aux besoins économiques des filières et leur développement, les représentants des personnels pour la défense des droits des employé.es concernés mais aussi désormais les acteurs du "marché" que représentent aujourd'hui la formation professionnelle notamment lorsque l'on prend en compte l'ensemble des aides associées.

À ce sujet, et par rapport à ce qui peut aussi se voir dans d'autres régions suite au développement des OF dans diverses branches, il paraît aujourd'hui nécessaire que soient clairement identifiés et affichés, s'ils existent, les intérêts personnels des représentant.es de filière dans ces OF.

Il s'agit de ne pas confondre développement de l'économie grâce à la formation professionnelle et développement économique de la formation professionnelle, particulièrement lors des discussions et des arbitrages pour le CPRDFOP et en interne des instances comme le CREFOP.

Le CPRDFOP concerne aussi les professionnels de formation et d'éducation de terrain, dont ceux des services publics d'éducation que représente la FSU.

C'est pourquoi la FSU de Nouvelle-Aquitaine a plaidé et continue de plaider en premier lieu pour une transparence accrue dans la construction de ce document. Comme lors du précédent CPRDFOP, la FSU souhaite être associée aux travaux, notamment pendant sa rédaction. Nous demandons par ailleurs que notre présence au CREFOP soit consolidée par un siège au bureau de cette instance.

Il est apparu au fil des concertations qu'une partie des acteurs serait sous représentée dans les concertations qui auraient surtout réuni les opérateurs de formation et élu.es. Les usagers de la formation professionnelle qui sont souvent jeunes, sans emplois et qui, parce qu'ils ne sont pas encore attachés par leur formation à une branche particulière, échappent à la représentation syndicale, n'apparaissent pas en dehors des auto-évaluations du système. Pourtant c'est à eux et elles qu'est destinée une partie des actions à mettre en œuvre.

Pour la FSU il est au contraire nécessaire de replacer l'émancipation professionnelle et personnelle des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés au cœur du dispositif de formation. Il est donc nécessaire de mieux prendre en compte la parole des usager.es de la formation.

Nous regrettons aussi que les branches professionnelles, mais aussi les professionnel.les de terrain que nous côtoyons régulièrement dans nos lycées professionnels et expriment parfois des attentes tout à fait intéressantes sur le système de formation, aient été si peu présent.es.

L'évolution des métiers et les transitions sociales, économiques et environnementales

Au-delà, des demandes économiques chaque acte de formation professionnelle ainsi que son cadre doivent tenir compte des enjeux sociaux (égalité d'accès, égalité territoriale, égalité femme/homme, évolution du droit du travail, RSE, etc.) et du défi environnemental (adaptation aux changements climatiques, zéro émission carbone, sobriété, efficacité énergétique, réduction des pollutions, respect de la biodiversité, économie circulaire, etc.), auxquels est soumise la société au-delà de la seule réponse à d'adaptation des métiers et des filières.

Pour la FSU, le CPRDFOP ne doit pas être uniquement le résultat de ces défis sur la demande de formation des entreprises mais doit aussi être pensé comme un levier qui permet d'engager et d'accélérer les transitions nécessaires.

Ainsi chaque politique de formation professionnelle et chaque temps de formation doit prendre en compte, en les adaptant au type de formation et son objet, chacun de ces enjeux. Cela va de l'appel d'offres qui doit tenir compte de rémunérations suffisantes des formateurs par exemple (éco-socioconditionnalité dans les appels d'offres) à la conception des contenus qui par exemple ne participe pas de stéréotypes de genre, à leur réalisation sur le terrain par exemple en proposant des logements localement lorsque les stagiaires font beaucoup de route ou en proposant une méthode de covoiturage.

Par ailleurs, les défis environnementaux vont avoir des répercussions sur le long terme sur les métiers mais aussi sur l'économie en général. Les évolutions techniques et technologiques telles que la robotisation accrue et l'intelligence artificielle vont venir bousculer nos façons de vivre, nos besoins et nos emplois. Le CPRDFOP devrait tout de suite permettre une vision sur le long terme de l'évolution des métiers et des besoins pour ne pas enfermer les salarié.es et les futur.es salarié.e dans des métiers, pourtant actuellement en tension qui n'auraient qu'une durée de vie limitée. Leur vie professionnelle sera de plus de 40 ans. Les formations actuelles devraient être conçues pour faciliter les évolutions et reconversions futures.

La FSU suggère qu'une vision à long terme soit incluse dans le CPRDFOP en plus d'une vision à moyen terme à l'horizon 2030.

Pour un service public renforcé de la formation professionnelle :

Le CPRDFOP en rassemblant dans un document unique la stratégie régionale de formation professionnelle des jeunes démontre l'importance politique et sociale de la formation professionnelle pour répondre à ces enjeux et donc la nécessité d'une gouvernance publique de la formation et des services publics pour la mettre en œuvre avec des objectifs d'intérêt général.

La formation professionnelle par le service public

Les services publics qui réalisent de la formation professionnelle en prébac, en post-bac et tout au long de la vie ont comme objectif premier de répondre aux exigences collectives de formation professionnelle dans l'intérêt général, notamment dans les périodes de crise et de transition où les pouvoirs publics ont besoin de mettre en place des politiques ambitieuses.

Par principe, et même si celui-ci n'est pas toujours respecté, ils doivent aussi rendre accessible à toutes et tous, quel que soit leur niveau social ou leur situation, l'ensemble des formations qu'ils dispensent à moindre coût pour l'apprenant.

Leur gouvernance, leur fonctionnement, leurs résultats et leur financement sont connus et décidés par l'État et/ou les collectivités territoriales. Ils sont soumis à un contrôle continu interne, des usager.es, du public et ses représentant.es qui ont accès à ces informations et connaissent leurs droits. Les agent.es fonctionnaires ou assimilé.es sont avant tout, par leur engagement et les particularités de leur statut, responsables de la mission qui leur est confiée. La libéralisation accrue du secteur avec des financements publics déstabilise ces établissements en mettant la rentabilité économique comme objectif premier surtout lorsque celle-ci rentre parfois en contradiction avec la qualité du service rendu.

La FSU exige que les services publics de formation professionnelle soient reconnus pour la plus-value qu'ils apportent et leur mission d'intérêt général pour tous les publics. Ils doivent être renforcés, notamment afin de privilégier la montée en qualification nécessaire aux transitions actuelles.

Identifier les besoins et donner les moyens

Par sa proximité et sa compétence de développement économique, la région est en capacité de définir, en concertation, ses besoins de formation. Il apparaît cependant que celle-ci finance des formations privées par défaut parce que l'État ne donne pas les moyens suffisants au service public qui pourraient prendre en charge ces formations. C'est particulièrement le cas dans le supérieur et l'université. Cela limite l'accès à ces formations à celles et ceux qui ont les moyens de se les payer ou à l'obligation de passer par de l'apprentissage. Ceci amène de nombreux jeunes à s'endetter lorsqu'ils ou elles le peuvent ou à renoncer à leur formation. Le développement de formations privées dans le supérieur en est aujourd'hui l'image, ce qui est inacceptable lorsque l'on promeut le droit pour toutes et tous de se former au plus haut niveau possible, l'égalité des chances, et la promotion sociale.

La FSU demande l'affichage par la région des besoins de développement de formation qui pourraient être pris en charge par les services publics et de cesser de financer les établissements privés du supérieur qui entrent en concurrence avec les services publics.

Un meilleur contrôle et plus de régulation dans la formation professionnelle.

Il est aujourd'hui nécessaire aussi de reconnaître que les dernières réformes ont totalement dérégulé l'écosystème d'une partie de la formation professionnelle dont la qualité pour l'usager était garantie au mieux par l'appartenance au service public de ses structures ou par la réputation des organismes privés de formation sous forme de délégation de service public avec une gouvernance ouverte, ou encore leur rattachement à une branche ou à une entreprise avec une gouvernance parfois paritaire. La multiplication des organismes ne permet plus ce fonctionnement de confiance et le système de labellisation n'apporte que trop peu de garanties.

Depuis 4 ans, un certain nombre d'organismes de formation se sont ouverts en proposant des formations diverses sans aucun vrai contrôle.

La FSU demande que ce nouveau plan acte une volonté de régulation et de contrôle du marché de la formation privée particulièrement lorsqu'il s'agit de mineurs et de jeunes. En complément, la FSU demande un suivi des accidents de travail suivant les types de formation et les âges.

La FSU propose que les acteurs de la formation (État/Région) créent un organisme permettant de contrôler la qualité des formations données par les organismes privés. La pression économique mise sur l'ensemble des acteurs, ainsi que des acteurs moins éthiques peuvent entraîner des déviations difficilement décelables par une labellisation principalement déclarative. Il est nécessaire d'avoir un vrai contrôle de terrain de la qualité des formations et de la prise en charge des apprenant.es. Spécifiquement pour l'apprentissage, **la mise en place de l'équivalent de l'inspection d'apprentissage pour les jeunes, appuyée par les IPR pourrait être une piste. À défaut, il pourrait être exigé des branches, la mise en place des contrôles de terrain** dont les services et la région vérifieront l'efficacité. De même, il doit être mis en place des enquêtes de satisfaction externe, sans attendre que cela vienne des jeunes sous le contrôle de la Région/ de l'État. La FSU demande en outre que soit effectué un contrôle financier des organismes privés.

L'argent de la formation professionnelle pour la formation professionnelle.

Si la formation professionnelle participe à l'accès à un emploi et/ou à un emploi de meilleure qualité elle ne doit pas être confondue avec de l'aide à l'emploi.

Ainsi, il n'est pas tolérable que les financements publics de formation servent à l'insertion directe et non à de la formation. Les frontières doivent être clairement établies. Nous nous questionnons entre autres sur le développement des formations sur poste de travail, AFEST. Le développement de l'apprentissage se base avant tout sur un contrat de travail. Une partie de la formation est censée se faire en entreprise sans que la qualité de celle-ci soit vérifiée. De la même manière, la participation à la production de ces apprenant.es doit être mieux clarifiée ainsi que l'investissement réel de l'entreprise dans la partie formation. Lorsque la tension sur l'emploi est importante, il paraît de bonne gestion d'argent public de limiter les subventions directes sur des fonctions que les entreprises prendraient en charge par besoin de toute façon.

Chaque formation doit être interrogée : permet-elle au stagiaire de choisir par la suite l'entreprise dans laquelle il ou elle souhaite exercer son métier et d'évoluer dans sa carrière ?

Ainsi, à minima, l'adaptation particulière à l'entreprise non répliquable, ou peu répliquable, dans le reste du secteur, particulière à ses machines et à ses méthodes de travail, doit être organisée et payée par l'entreprise.

Sur ces bases, la FSU demande qu'une évaluation continue externe de l'efficacité de la formation professionnelle en entreprise soit mise en place.

Répondre aux besoins et aux attentes des bénéficiaires en premier lieu.

Le CPRDFOP a pour objectif de rendre une mission de Service Public. Il ne peut pas être axé uniquement sur les besoins des entreprises régionales. La volonté de permettre l'émancipation professionnelle et personnelle des publics doit être pleinement prise en compte. Dans les objectifs de CPRDFOP, il paraît nécessaire de mettre en avant l'importance de se doter d'une stratégie permettant de mieux articuler l'offre de formation aux besoins des publics.

Une des premières conditions de justice sociale est de permettre aux personnes sur des emplois les plus difficiles ou précaires d'accéder à des formations permettant leur montée en qualification tout au long de la vie. Cela passe par des financements suffisants et facilités pour leur projet et l'accès réel à des formations longues. La succession de formations courtes uniquement axées sur les besoins immédiats des entreprises sur des métiers précaires ne permet pas cette émancipation.

Pour une formation des demandeurs d'emploi avec une meilleure visibilité pour l'utilisateur.

Même si les éléments de langage de la presse et des pouvoirs publics font état d'un rebond du marché de l'emploi, la région Nouvelle-Aquitaine reste touchée par le chômage (en particulier par le chômage de longue durée) et une majorité des opportunités d'emploi actuelles se situe sur des emplois précaires (CDD, Missions d'intérim) et n'apporte pas forcément de solutions à long terme pour les demandeurs d'emploi.

Pour la FSU, l'objectif central doit être l'emploi durable et cela doit passer par des mesures concrètes. Le sujet de la formation des demandeurs d'emploi demeure une problématique centrale.

Pour cela, les différentes possibilités de mobilisation de formation doivent être actionnées mais pour la FSU, il faut prendre en compte la situation de chaque demandeur d'emploi et non pas aller sur des modèles d'orientation uniques vers des actions de formation. Au regard de l'instabilité du marché du travail suite à la crise sanitaire, la région Nouvelle-Aquitaine doit être en capacité d'avoir de la souplesse lors de l'établissement du PRF afin de permettre aux prescripteurs de pouvoir orienter facilement et rapidement les demandeurs d'emploi en utilisant la liste des métiers en tension établie par la DARES et par Pôle emploi mais aussi par l'expertise professionnelle des prescripteurs de formation. La Région Nouvelle-Aquitaine doit être un acteur-clé permettant de créer du lien entre les différents acteurs du service public de l'emploi.

Cap Métiers

Cap Métiers a pris une place importante dans le dispositif régional de formation et d'information aux métiers. Son rôle et ses objectifs en faveur des publics et de leur intérêt propre et de l'intérêt général doivent être renforcés. Son articulation avec les services de l'État sur l'orientation et l'information sur les formations scolaires initiales et post-bac public doivent être mis en avant notamment en direction des jeunes en utilisant sa force de communication. A ce titre, la FSU en tant qu'organisation majoritaire chez les personnels de l'EN et de l'EAP a toute sa place dans la gouvernance de Cap Métiers.

Les leçons de la crise sanitaire sur la formation : le mythe de la formation à distance.

La formation à distance a pu paraître pour certain.es, un moyen de rendre accessible une formation aux jeunes et aux salarié.es les plus éloignés géographiquement. Si pendant cette période, par nécessité, les outils se sont fortement développés, ils se sont surtout montrés inefficaces pour les moins diplômés et les plus en difficulté socialement. Le présentiel, le contact direct et le suivi se sont avérés indispensables. Le distanciel peut pallier quelques difficultés temporaires pour garder un lien mais ne peut pas être un mode de formation efficace pour tous.

La volonté affichée d'accompagner les stagiaires de manière globale en incluant les transports, le logement, l'aide à la garde d'enfant, la rémunération pour s'adapter aux difficultés rencontrées est partagée par la FSU. Ces aides devront être suffisantes pour ne pas entraîner le renoncement ou l'abandon des formations.

Former les jeunes et les salarié.es à long terme plutôt que viser uniquement le court terme en répondant aux besoins économiques immédiats.

Après la pandémie, la FSU a rappelé son ambition de l'emploi et du retour à l'emploi de tous.tes et cela passe essentiellement par des mesures macroéconomiques et un investissement dans la formation professionnelle sous statut scolaire en particulier. Pour atteindre cet objectif, les différentes voies de formation doivent être mises à contribution mais pour la FSU, il importe de prendre en compte la situation et le profil des apprenant.es, là où certain.es voudraient valoriser de manière quelque peu mécanique des solutions de formation uniques.

La formation initiale sous statut scolaire à un haut niveau reste le chemin le plus sûr pour l'entrée dans un emploi et pour la possibilité de se former et d'évoluer au cours de sa carrière professionnelle. Les classes sociales favorisées l'ont intégré depuis de nombreuses années : plus le niveau d'études est élevé, plus le taux de chômage est bas et plus l'accès à la formation continue est important.

La FSU privilégie et défend la place des formations diplômantes ou qualifiantes qui permettent l'évolution professionnelle vers le haut en respectant les spécificités et les exigences des métiers. Au contraire, les mesures d'adaptation, qui favorisent un recours excessif aux compétences ne garantissent pas un emploi à moyen et/ou long terme, rendent difficile l'émancipation du salarié.e tout en fragilisant les conventions salariales.

La tendance à territorialiser la reconnaissance des compétences et leur morcellement insécurise in fine le travailleur, lorsqu'il cherche à changer d'emploi, et les entreprises qui souhaitent les embaucher.

De manière générale, la FSU alerte sur les modalités d'évaluation et de validation des niveaux de formation atteints par les apprenant.es, sur leur territorialisation, et leur réalisation en interne avec des cadres nationaux dissolus (les CCF en sont un exemple). Mal contrôlées, elles amènent à une baisse de l'exigence, de la reconnaissance et du niveau des formations suivies.

Les certifications privées, quant à elles, amènent à une libéralisation marchande de cette validation des compétences par morceaux et au final à une marchandisation de l'accès à l'emploi. Elles sont le signe d'une carence des formations diplômantes, qualifiantes, et certificatives à former, contrôler et faire reconnaître les niveaux obtenus.

Pour la FSU, en aucun cas ces certifications privées ne doivent être promues.

Enfin la FSU rappelle que ces attentes ne concernent pas que les formations initiales et qu'il est toujours préférable de permettre aux stagiaires de se concentrer sur des temps longs sur leur formation professionnelle afin qu'ils et elles aient le temps de consolider leur savoir et leur savoir-faire et d'acquérir l'ensemble des éléments nécessaires aussi aux évolutions de leur carrière dans un objectif de progrès.

La formation initiale sous statut scolaire : le pilier de la formation professionnelle

La formation professionnelle sous statut scolaire a sa structuration, son organisation et ses programmes définis par l'État. Les dernières réformes du baccalauréat professionnel, technologique et général inquiètent fortement les personnels et la FSU au plus proche du terrain. Ces réformes structurelles auront des implications importantes en termes de formation des jeunes et de besoins des entreprises.

Notamment avec **les réformes du baccalauréat professionnel**, la multiplication des familles de métiers en seconde professionnelle a pour conséquence de diminuer les contenus professionnels et le temps de formation. Cela contribue à éloigner les jeunes des possibilités de formations en entraînant de la frustration et de la déception pour les élèves qui ne seront pas pris.es en première dans la formation de leur choix. Il s'en suit une perte de repères et une augmentation des sorties sans qualification. La réorganisation de la formation autour du chef-d'œuvre et de la co-intervention doit être revue pour rendre aux disciplines générales et professionnelles les heures d'enseignement. En l'état, nous persistons à revendiquer la fin de ces dispositifs.

Sans ces évolutions, l'intégration professionnelle et la poursuite d'études des élèves n'en seront que plus difficiles et plus éloignées des exigences attendues par les professionnels d'un bac professionnel ou d'un BTS.

La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire

Avec la loi sur la formation professionnelle de 2018, la Région a perdu le droit de regard sur la formation professionnelle par apprentissage. Le système concurrentiel rend pratiquement invisibles les formations et laisse le « marché » de la formation s'autoréguler. Pour la FSU, ce choix a des conséquences tragiques car il pourrait laisser des pans entiers de l'économie de côté car non rentables en termes de formation.

Nous regrettons que la carte des formations initiales ne prenne plus en compte l'ensemble des formations existantes.

La FSU demande d'avoir cette vision précise via le CREFOP de l'ensemble des formations privées et OF privés, de travailler sur une étude sérieuse et régulière des formations existantes par niveau, par branche, par métier et qualification ou diplôme.

Pour réguler la formation professionnelle, il ne reste plus que la carte des formations professionnelles sous statut scolaire, regard croisé entre le rectorat, la Région et les branches professionnelles. Pourtant, la politique actuelle tant à l'affaiblir en augmentant la place de l'apprentissage avec des conséquences pour les finances publiques catastrophiques. De plus, la stratégie de mise en œuvre de la carte des formations éloigne les enseignants de sa constitution : ils sont pourtant au contact des entreprises lors des nombreuses visites de stage et pourraient apporter des propositions d'évolutions et de transformations pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises. La FSU demande que les enseignants et leurs représentants soient associés en amont à ces travaux et ne soient pas réduits à de simples exécutants, loin de l'image de concepteur de leur métier.

La Région semble être porteuse d'initiatives avec l'Etat d'une meilleure concertation avec les partenaires sociaux, dont les représentant.es des personnels de l'EN et de l'Enseignement Agricole Public. Cette volonté doit maintenant trouver son aboutissement dans la structuration de temps de concertation, en amont des arbitrages et des votes en instance sur la carte scolaire.

Répondre aux enjeux climatiques nécessite des formations nouvelles, notamment dans les transports et le bâtiment, mais aussi dans la production alimentaire et agroalimentaire. Aujourd'hui les transitions de ces branches professionnelles paraissent trop lentes. La formation dans les entreprises, au mieux, ne permet pas à l'ensemble des apprenant.es d'acquérir les gestes professionnels nécessaires. La crise sanitaire a révélé des carences dangereuses pour la population en termes de production locale ; une nécessaire planification concernant la réindustrialisation du pays devrait faire partie des priorités. Répondre aux enjeux du Grand Âge à l'heure des scandales des EPHAD devrait imposer des formations solides et qualifiantes dans les métiers du soin et du lien parfois détachées de ce qui se pratique sur le terrain.

La FSU demande que soient repensées d'urgence les cartes de formation au prisme de l'intérêt général et de ce dont a besoin le pays pour répondre aux enjeux d'avenir plutôt qu'aux besoins immédiats et locaux des entreprises.

La recherche d'une adéquation entre l'offre de formation et le bassin d'emploi, entre l'offre de formation et le milieu social d'origine des élèves contribue à renforcer les inégalités d'accès en matière de formations. Cet adéquationnisme n'a pas démontré son efficacité en termes d'employabilité. Il faut laisser aux jeunes la possibilité de choisir, en étant suffisamment accompagnés par les personnes dont c'est le métier, l'orientation qui motivera leur volonté de réussite. Ils et elles doivent avoir accès à un large panel de formation sur leur territoire.

Pour la FSU, l'adéquationnisme en termes de formation initiale est un carcan territorial, économique et social qui limite l'émancipation des jeunes, premier moteur d'une insertion professionnelle, sociale et citoyenne réussie.

Mixage des publics et formations.

Dans le bilan du CPRDFOP de 2018/2022, il est mis en avant le mixage des publics et des formations comme une possibilité de lutter contre le décrochage « *La possibilité donnée par la loi Avenir Professionnel, associée à la Transformation de la Voie professionnelle, d'accueillir dans une même classe des élèves sous statut scolaire et en apprentissage a permis le développement de modalités adaptées aux entreprises et aux souhaits des jeunes et de leurs familles de sécuriser des parcours, y compris dans des territoires ruraux* »

Sur quelles données se base cette affirmation ? Les différents acteurs (enseignants, élèves...), ont-ils été consultés ? (ces interrogations mériteraient d'être posées sur plusieurs affirmations du bilan)

Sur le terrain, le mixage des publics, souvent entre apprentis et scolaires, dans une même classe, notamment en prébac, ajoute des contraintes pédagogiques bien supérieures aux éventuels bénéfices d'échanges entre élèves et apprentis. Le plus souvent, c'est le public scolaire qui en subit les conséquences. Le mixage est cependant souvent imposé pour des raisons budgétaires qui dans les services publics paraissent inacceptables d'un point de vue déontologique. La mise en place demande un travail important d'organisation et le système d'apprentissage impose ses règles et son organisation parce qu'il finance par ailleurs les formations.

Ainsi pour la FSU, l'instauration d'un rythme de formation à plusieurs vitesses a des conséquences négatives sur la scolarité des élèves de la voie professionnelle, publics en grande difficulté. Car le temps passé par les apprentis.es dans l'entreprise peut atteindre 75 % de la durée globale de la formation, ce qui n'est pas le cas des élèves qui doivent effectuer 22 semaines de stages sur 3 ans en bac pro et 12 à 14 semaines sur 2 ans en CAP. Donc, à chaque fois, le rythme de la formation doit être retardé pour permettre aux apprentis.es de suivre les cours et les différentes activités professionnelles. Ainsi les enseignants doivent mettre en place un enseignement à la carte pour prendre en compte les absences des apprentis.es. Donc, encore plus de dégradation des conditions d'études des jeunes de la voie professionnelle et des conditions d'enseignement des professeur.es de lycée professionnel.

Il est à remarquer que lors des groupes de travail et des concertations, les échanges ont souvent montré la méconnaissance des acteurs et notamment des élu.es de ce qu'entraîne la politique de mixage des publics en lycées professionnels. Pour elles et eux, cela correspondait à des moments d'échange sur des temps courts entre les jeunes inscrits dans des parcours de formation différents. On est très loin de la réalité de terrain.

La FSU demande que la politique de mixage des publics soit gelée et correctement évaluée sur la qualité de l'enseignement et la formation dispensée et des contraintes supplémentaires qu'elle suppose.

De la même manière, l'ouverture de plus en plus grande au mixage des parcours particulièrement en lycée professionnel ou en BTS impose un carcan pédagogique au détriment d'un parcours scolaire progressif et adapté aux jeunes et aux classes. La promotion et la surexposition de l'apprentissage et de la rémunération proposée, ainsi que les autres avantages donnés aux apprenti.es, amènent une partie des élèves, souvent les plus fragiles économiquement ou scolairement, à vouloir basculer vers ce mode de formation pour des raisons économiques en cours de formation. Les plus fragiles se trouvent alors confrontés aux conditions les plus dures, le temps en entreprise ne pouvant être investi dans l'acquisition de notions scientifiques technologiques, humaines et d'une culture générale solides facteurs d'intégration sociale et professionnelle. De plus, pour celles et ceux qui sont rejeté.es et/ou qui ne trouvent pas de contrat, cela génère une grande frustration. Le départ et l'arrivée constants d'apprenant.es limitent la construction de projets sur le long terme dans les classes et détériorent la qualité globale de la formation, sans compter la variation de moyens disponibles que cela entraîne.

Pour la FSU, si le droit à l'erreur est possible et que les passerelles doivent être construites pour permettre à chacun et chacune de trouver sa voie de formation, la mixité de parcours ne doit pas devenir la norme et ne doit pas être promue par le CPRDFOP.

S'il a été le moins impacté par la réforme actuelle, le baccalauréat technologique est celui qui souffre le plus de la réforme de la voie générale. Si les chiffres sont globalement stables, ils cachent une réalité plus inquiétante : la désaffection des filières STI2D « industrielles-développement durable » et celles de STL « laboratoire » en concurrence avec une filière scientifique générale moins sélective alors que leurs aboutissants diffèrent. À contrario, les effectifs de la filière STMG enflent et accentuent son côté filière de relégation sans que les moyens associés ne suivent et ne permettent de remédier à cette situation afin de faciliter une poursuite d'études sereine. Ces formations ont permis de former un nombre important de personnes qui aujourd'hui structurent le tissu économique de notre pays. Particulièrement, si le bac technologique n'est pas une formation professionnelle, il est propédeutique à la formation professionnelle. Il permet et a permis à beaucoup de jeunes de s'inscrire dans une démarche d'élévation de leur niveau à moyen terme qui correspond à des métiers demandés par les professionnels. Si le CPRDFOP ne peut pas modifier les effets d'une politique nationale, il doit émettre une alerte sur ces sujets.

Pour la FSU, le plan de valorisation des filières technologiques est une nécessité qui doit passer par un ensemble de propositions ambitieuses qui dépassent le cadre CPRDFOP. Celui-ci doit cependant permettre d'évaluer les conséquences de ces réformes sur le niveau de formation en NA et la poursuite d'étude de ces élèves. Un débouché doit être assuré pour tous les élèves de la voie technologique, majoritairement appelés à poursuivre leurs études.

Les formations supérieures dans les lycées, les universités et les écoles

La réforme de la voie générale inquiète également quant à la poursuite d'études des élèves, et en particulier vers les études scientifiques ou les études nécessitant des capacités scientifiques. Elles inquiètent aussi quant aux reculs générés des formations, autant dans le domaine scientifique pour les filles que dans les études plus littéraires pour les garçons. Ces jeunes seront dans les formations de demain. Dans ce baccalauréat, la filière informatique a pris pleinement sa place. En revanche, la filière industrielle a pratiquement disparu, hypothéquant d'autant les recrutements futurs dans ces formations supérieures. La nouvelle organisation BUT et BTS a fortement perturbé les flux. La FSU constate, à regret, que les exigences scolaires en BTS tendent à diminuer du fait des réformes précédentes des lycées GT et LP. Certains BTS se trouvent dévalorisés alors que leur insertion était bonne. Les BUT n'ont pas forcément la capacité d'accueillir tou.tes les candidat.es, leur répartition territoriale est moins importante.

La FSU demande que le CPRDFOP rappelle l'intérêt des STS comme formations permettant l'acquisition d'un niveau de qualification reconnu de technicien, et propose les moyens nécessaires pour permettre l'accès à ces formations à l'exigence préservée, ainsi que permettre ensuite des passerelles de poursuite d'étude longue pour celles et ceux qui le peuvent et, ou le souhaitent. Une carte scolaire dense de BTS doit être préservée sur le territoire. Les quotas de bac pro, s'ils ont pour eux le volontarisme de développer la poursuite d'études après le LP, doivent gagner en souplesse afin de ne pas assécher le recrutement de formations STS utiles et offrir des opportunités de poursuite d'étude pour tous les bacheliers technologiques.

Un bilan précis de la mise en place de quotas d'accès selon le bac doit être fait au regard entre autres, du niveau atteint, des poursuites d'étude et de l'employabilité des étudiant.es sur des postes de technicien.nes.

Enfin, l'accès au master est aujourd'hui bien trop limité par des systèmes de quota. Les étudiant.es doivent pouvoir accéder au master de leur choix.

Apprentissage : ce que ne disent pas les chiffres proposés

Depuis **trois** ans, l'apprentissage explose, en raison de la loi sur la formation professionnelle qui a libéralisé le marché de la formation mais surtout en raison du financement important de l'État à l'embauche d'un apprenti pour les entreprises ; la 1ère année, le coût d'un apprenti est pratiquement nul pour le chef **d'entreprise**. Il est mis souvent en évidence le taux en emploi après 6 mois, par exemple, 64% entre 2020 et 2021 en Nouvelle-Aquitaine à la suite d'une formation en apprentissage alors qu'il est de 40 % suite à une formation initiale sous statut scolaire. Le diagnostic omet un point important, les taux de décrochage dans l'apprentissage au niveau CAP et bac pro dans de nombreuses filières : plus de 40% chez les moins de 18 ans, 33% dans le bâtiment et 51,5% dans l'hôtellerie restauration, selon les chiffres de 2018. Et plus grave, le taux d'abandon définitif de la formation s'élève à 29% pour les mineurs et à 40% dans l'hôtellerie restauration. Il est aussi impératif de prendre en compte la poursuite d'études par la voie de l'apprentissage. En effet, cela ne représente que 39% de son effectif, alors que dans la voie scolaire cela représente plus 50%. La FSU demande de prendre ces différents éléments avant de mettre en avant uniquement les formations par la voie de l'apprentissage.

Un autre point n'est pas abordé : la représentation genrée dans les formations professionnelles par apprentissage. Les études menées sur le sujet (voir les travaux de Gilles Moreau) sont ignorées et aucune disposition n'est prise pour tenter de contrer les représentations sociales et les déterminismes sociaux. De plus, l'apprentissage progresse surtout au niveau de l'enseignement supérieur, quand les élèves ont déjà atteint un niveau général et/ou professionnel suffisant. La FSU déplore que, dans un contexte de réduction budgétaire, l'apprentissage soit devenu un moyen de financer certaines formations supérieures.

Pour finir, l'apprentissage est conditionné à la signature d'un contrat d'apprentissage qui dépend du chef d'entreprise et de sa présence sur le **bassin d'emploi, ceci en limitant le choix de la carte des formations et donc celui du jeune. Or, il est à noter que certains bassins n'ont pas le tissu de TPE-PME permettant le développement de l'apprentissage. Ces contrats sont également fortement liés à l'activité économique changeante, comme dans l'hôtellerie restauration.**

Pour la FSU, l'apprentissage a sa place dans la formation professionnelle **pour les jeunes de plus de 18 ans**, mais il n'est pas la solution de formation et surtout de l'éducation, qui doit l'accompagner, la plus efficace pour former tous les jeunes, surtout les plus fragiles socialement et les plus éloignés.

Le développer n'est pas le gage de la réussite de tous. Trop de jeunes seraient exclus de la formation. Pour favoriser le retour des décrocheurs de l'apprentissage **et permettre de donner la possibilité aux jeunes de choisir leurs formations**, la formation initiale sous statut scolaire doit se développer et renforcer ses **parcours de formations**, ce que ne font pas les dernières réformes, en particulier du bac professionnel, ni l'orientation actuelle des BTS.

En conclusion, quelques pistes de réflexion et propositions portées par la FSU de Nouvelle-Aquitaine

Pour la FSU NA il convient de développer une formation initiale et continue pour toutes et tous en mettant au cœur des préoccupations la qualité des formations et leur accessibilité.

Les objectifs du CPRDFOP devraient permettre de :

- Mieux contrôler la qualité des formations en se dotant d'outils publics
- Restaurer et développer un grand service public de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'emploi, un point central pour que chaque citoyen.ne puisse se repérer dans ses démarches de formation et d'emploi.
- Faciliter des projets de promotion sociale des actif.ves.
- Faciliter l'accès aux formations pour les usager.es :
 - Assurer un accompagnement global des projets individuels de formation continue par des équipes concertées de service public (avec un.e seul.e référent.e ?)
 - Développer des hébergements de court et moyen termes dans le cadre d'un temps de formation éloigné du domicile.
 - Développer des accès aux transports dans le cadre de formation, de recherche d'emploi, de stage ou de début d'emploi.

- Mettre en place une indemnité suffisante et attractive pour ne pas rajouter le frein financier aux freins existants.
- Développer les garderies, crèches et cantines pour rechercher un emploi, suivre une formation...
- Donner les moyens d'une formation initiale scolaire ambitieuse et qui permette aux jeunes de se perfectionner, de se réorienter et de saisir de nouvelles opportunités tout au long de la vie. Privilégier la formation initiale scolaire pour l'éducation citoyenne des jeunes et la construction de savoirs et savoir-faire solides.
- Porter une vigilance particulière au maintien, au développement et à la transmission des savoir-faire particuliers ou spécifiques régionaux, ainsi qu'à un apport de connaissances générales et culturelles pour toutes et tous.
- Tenir compte des besoins spécifiques des publics lorsqu'on aborde la question de l'orientation : un public scolaire et adolescent qui se projette dans l'avenir n'est pas soumis aux mêmes enjeux, interrogations et contraintes qu'un public adulte en reconversion professionnelle par exemple. Articuler au mieux les compétences État / collectivités locales.
- Répondre à un objectif de développement durable et accompagner des évolutions majeures dans le domaine à chaque niveau de prise de décision, jusqu'au cœur des formations entre autres dans les domaines :
 - De l'agriculture pour accompagner une transition agricole effective.
 - Du bâtiment, autour d'un enjeu de rénovation énergétique et thermique des bâtiments et logements.
 - Du transport (automobile, ferroviaire, etc.)
 - De l'énergie.

Il nous semble essentiel de répondre aux besoins individuels avant de mettre en avant les besoins des entreprises

Cependant ce travail ne peut se concevoir sans prospective.

Enfin, Il faut savoir tirer les leçons de la crise sanitaire et économique qui a fait émerger une nouvelle approche du développement territorial générée par les citoyen·nes en termes d'emplois, de formation et d'innovation, modalités de travail.

Il convient de répondre à ces nouveaux besoins en remplaçant le·la citoyen·ne au centre de son projet de vie et lui permettre de se réapproprier son territoire.